

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Commune de Boulieu-lès-Annonay

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE 13 JUIN à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 07 juin 2024.

Présents : BAYLE Damien, BERNE René, POULENARD Marlène, ROCHE Nadège, ROUMEZY Martine, SAVIDES Patrick, VITOUX Guy

Absents excusés : BELLAHCENE Bedra, DUBIKI Mickaël, LASCOMBE Viviane
REY Christophe

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

La condition de quorum étant remplie, le Conseil d'Administration peut délibérer.

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés :

Votants : 8

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 avril 2024

- 1- Demande d'aide exceptionnelle
- 2- Demande d'aide exceptionnelle
- 3- Demande d'aide exceptionnelle

La séance est ouverte à 18 heures

Avant de commencer, Madame Christelle ETIENNE propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 4- Demande d'aide exceptionnelle
- 5- Demande d'aide exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité accepte la proposition.

Arrêt du procès-verbal du CCAS du 09 avril 2024

Le CCAS, après consultation des membres, arrête **à l'unanimité**, le PV du 09 avril 2024.

1- **Demande d'aide exceptionnelle (Délibération 2024-06)**

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Monsieur X pour une prise en charge de factures de cantine et de périscolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur X de **900€** pour une prise en charge de factures de cantine et de périscolaires. La somme attribuée sera directement versée à l'association AFR Arc en Ciel.

2- Demande d'aide exceptionnelle (Délibération 2024-07)

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Monsieur X pour une prise en charge d'une partie de sa formation BAFA.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur X de **200 €** pour une prise en charge d'une partie de sa formation BAFA.

3- Demande d'aide exceptionnelle (Délibération 2024-08)

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Monsieur X pour une prise en charge d'une partie de sa formation BAFA.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur X de **200 €** pour une prise en charge d'une partie de sa formation BAFA.

4- Demande d'aide exceptionnelle

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Monsieur X pour une prise en charge d'une partie d'un séjour adapté.

Après échange, la délibération est reportée dans l'attente d'un complément d'informations.

5- Demande d'aide exceptionnelle (Délibération 2024-09)

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Madame X pour une prise en charge d'une partie de son découvert bancaire.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Madame X pour une prise en charge d'une partie de son découvert bancaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du CCAS du

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY

